

Modèle de contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Entre l'Etat, Ministère des solidarités et de la cohésion sociale, représenté par le préfet de région, d'une part,

Et

Nom ou raison sociale

Statut juridique :

Siège social :

Code NAF :

Représenté par :

Vu les articles D1143-7 à D1143-18 du code du travail

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}-

L'entreprise s'engage à réaliser avant le ... une [ou des] action[s] de recrutement au bénéfice de ... (liste nominative ou nombre de femmes concernées en fonction de l'ampleur de l'opération)-femmes demandeurs d'emploi-, pour leur permettre d'accéder à des postes de ... jusqu'alors occupés majoritairement par des hommes.

L'entreprise s'engage avant le ... (date de fin de contrat ou de fin de l'action) à réaliser une action de formation (Décrire l'action de formation prévue : préciser s'il s'agit d'une formation interne ou externe. S'il s'agit d'une formation interne, donner le nom du responsable de l'action et sa fonction occupée dans l'entreprise. S'il s'agit d'une formation assurée par un organisme extérieur, donner le nom de l'organisme de formation et son adresse. Préciser la nature de la formation, la durée de la formation, la part de la formation théorique et de la formation pratique, le calendrier de la formation et le coût de la formation).

et/ou L'entreprise s'engage à réaliser une ou des actions de formation tendant à promouvoir (liste nominative ou nombre de femmes concernées en fonction de l'ampleur de l'opération) au poste de ... avant le (date de la prise de poste envisagée) (Décrire l'action ou les actions de formation prévues : préciser s'il s'agit d'une formation interne ou externe. S'il s'agit d'une formation interne, donner le nom du responsable de l'action et sa fonction occupée dans l'entreprise. S'il s'agit d'une formation assurée par un organisme extérieur, donner le nom de l'organisme de formation et son adresse. Préciser la nature de la formation, la durée de la formation, la part de la formation théorique et de la formation pratique, le calendrier de la formation et le coût de la formation).

et/ou L'entreprise s'engage avant le ... (date de fin de contrat ou de fin de l'action) à réaliser un [ou des] aménagements des postes de travail tendant à améliorer la mixité des emplois (décrire les postes et les aménagements prévus).

et/ou L'entreprise s'engage avant le ... (date de fin de contrat ou de fin de l'action) à réaliser des travaux d'aménagements de ses locaux tendant à améliorer la mixité des emplois. (décrire les travaux prévus, leur coût)

et/ou L'entreprise s'engage avant le ... (date de fin de contrat ou de fin de l'action) à réaliser des actions d'information et/ou de sensibilisation et/ou de formation du personnel à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (décrire l'action, le personnel concerné par l'action, le calendrier, le coût).

Article 2- La participation financière de l'administration est fixée à

L'administration s'engage à prendre en charge au titre du contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes [exemple : ...% du montant des coûts de formation effectivement réalisés et ... % au titre de l'aménagement des postes de travail].

Article 3- Le contrat prend effet à compter de sa date de notification jusqu'auIl pourra être reconduit en fonction des actions qui se dérouleront dans la limite de trois ans. L'administration pourra à chaque terme du contrat le résilier en fonction de la disponibilité des crédits.

Article 4 – Modalités de versement, justificatifs

Sous réserve de l'exécution effective des actions prévues à l'article 1^{er} du présent contrat, cette aide est versée de la façon suivante :

- une avance forfaitaire de 40% de la participation estimative maximum de l'administration prévue, soit....euros.
- le solde à réception des justificatifs.

Dans les 30 jours suivant chaque fin d'année, l'entreprise communique au service des droits des femmes et de l'égalité un rapport d'exécution.

Article 5- L'aide financière accordée au titre du contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sera à verser au compte ouvert à la banque :

RIB

Compte n° Clé :

Article 6 – Dispositions administratives

La dépense s'impute sur les crédits ouverts au programme 137 domaine fonctionnel 0137-11

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de région

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques.

Article 7- L'entreprise autorise le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes à diffuser le contenu et les résultats des actions réalisées.

Article 8- En cas de litige il est fait appel à l'arbitrage d'une personne choisie d'un commun accord par les deux parties, et en cas d'échec de cette procédure, le tribunal compétent est le tribunal administratif.

A le

Pour l'entreprise
(précédé de la mention
manuscrite « lu et approuvé »

Le préfet de région

Visa du directeur régional des
finances publiques

